



# AREA CLOSURE

## FERMETURE DE SECTEUR



<b>AREA UNSAFE:</b> <b>LAKE LOUISE COMMUNITY FIREGUARD</b>	<b>SECTEUR DANGEREUX :</b> <b>COUPE-FEU DE LAKE LOUISE</b>
<b>WHAT:</b> Pursuant to Section 36(1) of the National Parks General Regulations, of the Canada National Parks Act, the following area is closed to all traffic and travel by order of the Superintendent:	<b>ACTIVITÉ :</b> Conformément au paragraphe 36(1) du <i>Règlement général sur les parcs nationaux</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , le secteur suivant est fermé au public par ordonnance du directeur :
<b>WHERE:</b> The entire length of the Great Divide Trail extending from Lake Louise Drive to the Lake O'Hara parking lot access road as well as any winter recreation trail that intersects with the Great Divide Trail or the project area including Upper and Lower Telemark, Peyto, Loop C, Laggan's Loop, the horse trail to Lake Agnes and sections of the Ross Lake Trail. It also includes the forested slope directly behind the Fairmont Chateau Lake Louise extending north-east towards the Bow River. Please refer to the closure map for a graphic description of the area.	<b>LIEU :</b> Tout le sentier de la Ligne-Continentale-de-Partage-des-Eaux, de Lake Louise Drive au chemin d'accès au stationnement du lac O'Hara, et tous les sentiers d'hiver qui croisent le sentier de la Ligne-Continentale-de-Partage-des-Eaux ou le périmètre du projet, y compris les tronçons supérieur et inférieur du sentier Telemark, le sentier Peyto, la boucle C, la boucle Laggan's, la piste équestre menant au Lac Agnes et des tronçons du sentier du Lac-Ross. L'interdiction d'accès vise aussi la pente boisée située directement derrière le Fairmont Chateau Lake Louise et s'étendant vers le nord-est en direction de la rivière Bow. Consulter la carte pour obtenir une description graphique du secteur touché.
<b>WHY:</b> To ensure public safety during Wildfire Risk Reduction activities. Equipment and crews are operating in the area creating safety hazards including tree felling, increased traffic, and smoke.	<b>MOTIF :</b> Assurer la sécurité du public durant des travaux de réduction des risques d'incendie. La présence d'équipes et de matériel sur place crée des dangers (p. ex. abattage d'arbres, circulation accrue et fumée).
<b>PENALTY:</b> Violators may be charged under the <i>Canada National Parks Act</i> : maximum penalty \$25 000.	<b>SANCTION :</b> Les contrevenants s'exposent à des accusations portées en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> ; l'amende maximale est de 25 000 \$.
<b>Start date:</b> 2024-11-15	<b>Date d'entrée en vigueur :</b> 2024-11-15
<b>End date:</b> Until further notice	<b>Date de levée :</b> Jusqu'à nouvel avis

Approved by / Approuvé par

Superintendent, Lake Louise Yoho Kootenay Field Unit / Directeur – Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay

For more information, call Banff Park Dispatch at 403.762.1470.

Pour obtenir de plus amples renseignements, appeler le Centre de répartition du parc national Banff au 403-762-1470.